DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE REPUBLIQUE FRANCAISE

SORNAY
Son accueil
Son dynamisme rural

SORNAY, le 17.10.2012

MAIRIE de SORNAY
1 Place de la Mairie
71500 SORNAY
Tél : 03.85.75.11.40
Fax : 03.85.75.41.35
Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 16 octobre 2012, à 20 H 30, sous la présidence de M. PRUDENT Julien, Maire.

Le compte-rendu de la séance du 04.09.2012 est adopté à l'unanimité.

Représentés : BESSARD Geneviève par MASSOT André, DAUTEL Arnaud par THIVANT Pierre
Excusé : FICHET David
Absent : COMPARET Ronald
Secrétaire de séance : BOUDIER Laurent

Il est rajouté un point à l'ordre du jour :
- Coupe de bois le long de la Seille de concert avec l'EPTB Saône-Doubs

Puis, la séance est ouverte selon l'ordre du jour.

BILAN DES ENTRETIENS ANNUELS DES PERSONNELS

Pierre THIVANT, Adjoint chargé du personnel technique et Patricia TREFFOT, Adjointe chargée du personnel communal des écoles, du ménage et du secrétariat, présentent une synthèse des rencontres personnelles annuelles avec les agents communaux. Les entretiens se sont déroulés sur plusieurs demi-journées.

COMMUNICATION ET REACTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE AUX NOUVELLES GRILLES HEBDOMADAIRES DU PERSONNEL TECHNIQUE

Ce point est ajourné. Il sera traité lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

MISE EN CONFORMITE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Un décret du 08/11/11 N° 2011-1474 met en place les procédures de mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents permettant aux collectivités de participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents. Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Sornay avait décidé de participer financièrement à la garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident, dans le cadre d'un contrat conclu au 01.01.2000 avec la MNT. Sept agents communaux adhèrent à la M.N.T. pour le «maintien de salaire ». La part communale actuelle est de 0.34 % du traitement brut mensuel. La participation communale ne se traduisant plus en pourcentage, il convient de prendre une décision sur la participation forfaitaire à appliquer. Le Conseil Municipal, après étude de 5 simulations, adopte celle qui se rapproche le plus de la situation actuelle et qui ne lèse aucun agent communal. Cette décision sera analysée par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saône-et-Loire. Si son avis est favorable, il conviendra de délibérer pour confirmer la participation forfaitaire, résilier le contrat en cours au 31.12.2012 et instaurer un nouveau contrat au 01.01.2013.

DECISION MODIFICATIVE

-Dans un premier temps, il est rappelé à l'Assemblée que chaque année, la Commune de Sornay rembourse à la ville de Louhans une part de l'avance remboursable attribuée par l'agence de l'eau dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration.
Au 31.12.2011, le solde de la contribution s'élevait à 7 532.54 €.
Cette somme apparaît dans les comptes du budget assainissement de Louhans au compte « créances ».
Jusqu'à aujourd'hui, le remboursement est imputé dans la comptabilité de la Commune de Sornay sur le compte « 266 – participations ».
Dans un souci de cohérence et de sincérité comptable, Monsieur PRIN, Comptable du Trésor, suggère qu'il conviendrait de procéder à la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT – BUDGET ASSAINISSEMENT

- *DEPENSES :*
  Compte 266 - 1 100 €
  Compte 1687 + 1 100 €
  Compte 266-041 + 7 600 €

- *RECETTES*
  Compte 1687-041 + 7 600 €

-Dans un second temps, également à la demande de Monsieur PRIN, comptable du Trésor, suite à l'écriture comptable de 2010 concernant la récupération d'une Participation pour Voirie et Réseaux, il conviendrait de procéder à la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT –*DEPENSES*
- Compte 1336-041 + 1 929 €

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT – R*ECETTES*
- Compte 1346-041 + 1 929 €

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les deux décisions modificatives.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR – EXERCICE 2012

D'une part, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est appelée à demander le concours de M. Joël PRIN, Comptable du Trésor, Receveur Communal, pour des conseils et des renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires.
Ce travail est absolument en dehors de son obligation professionnelle et conforme à l'arrêté Interministériels du 16/09/1983.
Il demande à l'Assemblée de délibérer sur l'allocation d'une indemnité spéciale annuelle à M. Joël PRIN.
D'autre part, Le Maire rappelle l'Arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil allouée aux Comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements publics locaux.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution à Monsieur PRIN Joël d'une indemnité spéciale annuelle pour la confection des documents budgétaires, et sur l'attribution d'une indemnité de conseil.

SITUATION FINANCIERE AU 30.09.2012

Patrick PELLIGAND, Adjoint, présente la situation financière communale au 30.09.2012. Celle-ci laisserait entrevoir une possibilité d'augmentation de la capacité d'autofinancement nette pour 2012, à l'instar des 2 années précédentes, si les indicateurs financiers se confirmaient le prochain trimestre.

ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX – ETUDE PREPARATOIRE A LA MISE AUX NORMES POUR AGREMENT EN ERP : ETUDE DE DEVIS

L'Assemblée prend connaissance de devis estimatifs de différents cabinets d'architectes relatifs à la réalisation d'une étude préparatoire à la mise aux normes des anciens ateliers municipaux. La commission

bâtiments se réunira le 25.10.2012 afin d'étudier plus précisément les dossiers proposés et cibler les cabinets d'architectes qu'il conviendrait de rencontrer.

CONSTRUCTION D'UNE HABITATION « ROUTE DU CHAMP BISE » - DEMANDE D'EXTENSION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire fait part à l'Assemblée du projet de vente en cours d'un terrain appartenant en indivision au CCAS de Sornay, à l'association diocésaine d'Autun et Mmes THIVANT Catherine, THIVANT Sylvie, THIVANT Marie-Hélène. Les futurs acquéreurs M. Jonathan JOURNEAUX et Mme Nelly FORAY ont obtenu le 14.08.2012 un permis pour la construction d'une maison individuelle sur ce terrain situé « Route du Champ Bise » à SORNAY – Parcelles D 1088 (en partie) et D 420. Les acquéreurs sollicitent l'extension du réseau d'assainissement qui a été dernièrement mis en place pour le Lotissement Carlot – les maisons VIALET – GALLAND - et propriétés en indivision CCAS – Evêché – THIVANT. Un devis a été établi par la société SAUR Louhans, dont le montant s'élève à 1 731.53 € HT soit 2 070.90 € TTC. Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société SAUR Louhans, et rappelle que les acquéreurs seront assujettis à la P.A.C. (participation pour le financement de l'assainissement collectif), conformément à la délibération du 05.06.2012.

CREATION D'UNE RECYCLERIE ET D'UN SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU BATIMENT RECYCLERIE.

En 2010, le SIVOM du Louhannais s'est regroupé avec le SICED Bresse Nord et le SIRTOM de Chagny afin de lancer une étude de faisabilité d'une recyclerie sur le territoire regroupant les trois syndicats.
L'étude réalisée en 2010 montrait l'opportunité d'une telle réalisation s'insérant parfaitement dans les programmes locaux de prévention que les trois syndicats ont signés individuellement avec le département et l'ADEME. A l'époque aucun porteur de projet n'avait été identifié. Depuis 2011, l'alcg (association de lutte contre le gaspillage) de Poligny qui gère des recycleries depuis trente ans sur le Jura a décidé de collaborer à la réalisation de ce projet.
Pour mémoire, la création d'une recyclerie a trois objectifs distincts :
- un objectif environnemental. Les déchets issus des déchèteries sont détournés afin d'être réutilisés, réemployés, valorisés. Le déchet redevient un produit, une richesse. Par ailleurs tout déchet détourné ne finit pas à l'enfouissement.
- Un objectif social. La création d'une recyclerie permet la création par l'association porteuse du projet (alcg), d'au moins dix emplois aidés et la création d'emplois classiques pour le personnel encadrant.
- Un objectif pédagogique. S'inscrivant parfaitement dans le programme de prévention, la recyclerie correspond aux attentes de nos financeurs et à notre programme d'action. Les syndicats montrent ainsi aux usagers leur volonté d'agir en ne s'arrêtant pas à la simple recommandation, mais en mettant l'outil approprié au service de ses usagers.
Au niveau du fonctionnement, chaque syndicat signera une convention avec le porteur de projet (alcg) afin de pouvoir verser à celui-ci le montant correspondant au traitement évité des déchets détournés. Ainsi, pour chaque syndicat l'opération n'entrainera aucun surcoût au niveau du traitement des déchets.
Cependant, pour se réaliser, l'activité a besoin d'un local qui serait financé au niveau investissement par les trois syndicats. Afin de monter une opération juridiquement fiable, légale et équitable entre eux, ceux–ci souhaitent créer un syndicat mixte dont l'unique compétence serait d'acquérir, aménager et gérer ce local qui serait mis à disposition de l'activité recyclerie.
L'opération d'un montant inférieur à 300 000 euros serait aidée par des subventions à hauteur de 60%. Ce qui laisse à la charge des syndicats un investissement d'environ 120 000 euros à répartir sur les trois établissements. Il faut rappeler à cet égard que l'adhésion au programme de prévention nous permet de recevoir pendant cinq ans des sommes importantes destinées à réaliser des opérations de ce type.
Par délibération du 27 septembre 2012 le comité syndical du SIVOM du Louhannais à décidé par 62 voix pour et 2 abstentions, la création du syndicat mixte regroupant le SIVOM du Louhannais, le SICED Bresse Nord et le SIRTOM de Chagny et d'approuver les statuts du futur syndicat.
M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la création proposée par le SIVOM du louhannais.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création proposée.

ETUDE D'UNE DEMANDE DE M. VINCENT DE ST-EGREVE (38), CONCERNANT L'HOMMAGE AUX FEMMES DANS LA RESISTANCE

L'Assemblée prend connaissance d'un courrier de Monsieur VINCENT de Saint-Egrève, proposant la possibilité d'ériger un Mémorial en honneur des Femmes de la Résistance. Le Conseil décide de ne pas y donner une suite favorable, la Commune n'étant pas concernée par un événement particulier et distinctif pouvant justifier la mise en place d'un tel Mémorial. Le Maire se mettra, par contre, à disposition de Monsieur VINCENT pour relayer sa demande auprès de Communes historiquement plus concernées par des faits de résistance en 1939-1945.

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LOUHANS

Le Maire informe l'assemblée que conformément à la loi du 12.07.1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la communauté de communes du canton de Louhans a transmis son rapport d'activité pour l'année 2011.
Le Conseil Municipal en prend connaissance et approuve à l'unanimité le rapport.

1ER BILAN DES RENCONTRES DES 11 ET 15.10.2012 RELATIVES A LA DYNAMISATION DE LA VIE COMMUNALE

Monsieur le Maire revient sur ces 2 temps d'échanges volontairement ciblés et portant sur de nouvelles pistes, soit de gestion de questions de vie communale, soit de suivi de ces questions par des groupes de personnes ou associations déjà investies. Il est justifié que la Municipalité est animée, par cette démarche, du seul souci de peaufiner ces actions, de les améliorer si nécessaire ou d'apporter des éclairages aux associations qui en portent déjà.
Le Conseil échange au sujet des possibilités de collaboration alors évoquées et des implications nouvelles qui ont pu être convenues pour mener à bien ces actions (analyse des besoins de la jeunesse, liens permanents entre Sornay et Wolferstadt, étude de la création d'un marché de producteurs). La méthode pour poursuivre les travaux des conseils consultatifs de jeunes et de sages a été également débattue.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION CCAS DU 20.09.2012

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la réunion du CCAS du 20.09.2012.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES SAGES DU 14.09.2012

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la réunion du Conseil des Sages du 14.09.2012 dont l'ordre du jour traitait des Balades Vertes et du projet de verger conservatoire.

COUPE DE BOIS LE LONG DE LA SEILLE DE CONCERT AVEC L'EPTB SAÔNE-DOUBS

Le Conseil Municipal est informé que la Commune de Sornay et le Syndicat Intercommunal de la Basse Seille vont procéder à des coupes sélectives de la végétation le long de la Seille entre le 1er décembre 2012 et le 31 mars 2013. Des lots décidés gratuits par le conseil municipal seront attribués. Il est conseillé aux intéressés d'être équipés correctement pour la coupe de bois et d'être en possession d'un tracteur avec remorque pour enlever le bois nécessairement au fur et à mesure. Seuls les arbustes accessibles facilement et ne risquant pas de tomber dans la rivière seront enlevés. Les personnes intéressées résidant à Sornay peuvent s'inscrire en Mairie de Sornay. Des articles d'informations paraîtront par voie de presse et d'affichage, sur les ondes de radio Bresse, ainsi que sur le site Internet de la Commune (rubrique ACTUALITES).

AFFAIRES DIVERSES

Le conseil prend connaissance de divers documents d'information et courriers.

Le Maire de Sornay,

Julien PRUDENT